

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 17 (1959)

Heft: 2

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

Le marché de l'uranium¹

Dans notre numéro de janvier 1959 (p. 124), nous laissions entendre que la création d'un *marché libre de l'uranium* dans un délai relativement bref n'était pas impossible. Une étude — remarquablement documentée — de la Kredietbank vient confirmer ce point de vue.

L'intensité de l'extraction et la découverte continue de nouveaux gisements ont pour conséquence une offre croissante qui vient buter contre une structure rigide des prix, due à des coefficients très élevés d'amortissement des installations. En effet, *l'abondance de l'offre est en train de déséquilibrer le marché et de remettre en question le niveau des prix*, déterminé jusqu'ici dans le secret par les agences gouvernementales.

Selon des propositions faites par l'Union minière du Haut-Katanga et par l'Union sud-africaine au Bureau international de l'énergie atomique à Vienne, la livre (453 g.) d'oxyde d'uranium aurait été offerte au prix de \$ 8 (fr. 34.50) pour des concentrés à 80 % et à 68 sh. (fr. 41.25) pour des concentrés à 96 % franco Johannesburg. Ces prix sont plus bas que ceux fixés officiellement. En 1958, la Combined Development Agency a payé l'uranium sud-africain \$ 11.15 (fr. 48.—) et l'achètera en 1959 à \$ 10.70 (fr. 46.10). Les contrats de l'Atomic Energy Commission américaine prévoient pour l'année en cours un prix de \$ 9.30 (fr. 40.10), mais probablement pour des concentrés de plus faible teneur. Au Canada, la livre d'oxyde s'élève encore à \$ 10.50. Ces prix ont considérablement stimulé la production, qui a atteint plus de 32.000 t. en 1958 et qui est estimée à 39.000 t. pour 1959. Dans le cas de l'Union sud-africaine, l'extraction simultanée de l'or et de l'uranium a beaucoup facilité l'accroissement de production des deux métaux (pour certaines mines telles que la Randfontein, la contribution de l'uranium aux bénéfices totaux monte jusqu'à 95 %).

Les débouchés ne semblent pas s'être développés au même rythme. La mise en œuvre de l'énergie atomique en est encore au stade de l'expérimentation ; d'autre part, aux U.S.A., l'énergie électrique est encore si bon marché par rapport au coût nucléaire que la demande d'uranium pour des buts pacifiques n'est pas destinée à croître rapidement dans le court terme. En revanche, la puissance installée en énergie nucléaire atteindra 6000 MW en 1965 en

¹ *Le Marché de l'Uranium*. Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, 28 février 1959.

Grande-Bretagne et les deux tiers de ce volume dans les pays de l'Euratom. On peut en déduire qu'en 1965, la consommation pourrait se chiffrer à 37.000 t. face à une production de 40.000 t. Un certain tassement du prix de l'uranium est donc probable dans le proche avenir. L'incertitude du marché est d'autant plus grande que des produits de substitution risquent d'apparaître ; il y a déjà le thorium et le plutonium (tiré de l'uranium, le plutonium tendrait cependant à restituer une matière fissile supérieure à la consommation initiale). D'autre part, si la fusion atomique se substitue à la fission, la matière première sera l'hydrogène.

Le marché de l'uranium paraît donc se caractériser par une concurrence de plus en plus forte entre producteurs ; dans l'immédiat, la tendance serait à la baisse des prix ; quant au long terme, il reste voilé de mystère.

P. GÆTSCHIN

Accroissement de la population mondiale dans l'avenir¹

Il a fallu deux cent mille ans pour amener 2,5 milliards d'êtres humains sur la terre, mais maintenant il va suffire de trente ans pour ajouter deux autres milliards. En l'an 2000, nous serons 6 à 7 milliards et si le rythme actuel de croissance démographique devait se maintenir, dans 600 ans, le nombre des êtres humains sur terre serait tel que chacun d'entre eux ne disposerait plus que de 1 m² de surface pour vivre. Telles sont les perspectives saisissantes que dessine la dernière étude de l'ONU sur l'accroissement futur de la population. Il n'est plus possible dès lors d'ignorer l'évolution démographique qui va poser, dans un délai rapproché, de graves problèmes économiques et sociaux et qui risque même de remettre en question les principes mêmes de notre existence.

En fait, jamais au cours de l'histoire, l'espèce humaine ne s'est multipliée aussi rapidement qu'au xx^e siècle. Estimée à 1 milliard 94 millions d'habitants en 1850 et à 1 milliard 550 millions en 1900, la population mondiale a augmenté dans la dernière moitié du siècle dernier de 42 %, soit en moyenne de 19 % au cours de chacune des deux périodes de vingt-cinq ans considérées. Portée à 1 milliard 907 millions en 1925, et à 2 milliards 500 millions en 1950, la population mondiale s'est accrue de 28 %, puis de 31 %, au cours des deux premiers quarts du xx^e siècle. En face d'une telle progression, qui tend à s'accélérer, on peut, avec une crainte justifiée, se demander si le maximum de capacité de peuplement de la terre ne sera pas bientôt atteint.

Le drame est que la population augmente vite précisément là où les ressources naturelles sont les plus limitées, et où la capacité de les accroître est la plus faible. Les pays sous-développés représentent 65,5 % de la population totale ; ce pourcentage sera porté à 67,9 % en 1975 et 69,8 % en l'an 2000.

¹ *Accroissement de la population mondiale dans l'avenir*. Publication du Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York 1958, 77 p.

Etant donné le rythme insuffisant d'industrialisation des pays sous-développés, il est à prévoir que l'écart entre les niveaux de vie ira en s'accroissant ; on peut imaginer le défi qui sera lancé à un Occident satisfait et peu conscient de l'évolution en cours.

Cette étude de l'ONU passionnera les démographes, mais en fait, elle devrait être lue par les économistes, les sociologues, les politiciens et par toute personne qui se préoccupe légitimement du sort de notre civilisation.

P. GÆTSCHIN

La situation sociale dans la communauté économique européenne¹

Au moment de l'entrée en vigueur du traité instituant le Marché commun, cet exposé apporte une analyse succincte, mais claire, de la situation dans le domaine social, et permet à tous ceux qui s'intéressent spécialement à la question d'en avoir une vue d'ensemble. Bien que la commission n'ait pas pu toujours obtenir dans les différents pays des renseignements homogènes et comparables, ceci dû à la diversité des régimes, des législations et des recensements en matière sociale, cette étude permet une comparaison instructive entre les six pays et dégage, pour quelques matières, certaines perspectives relatives au proche avenir.

Dans une première partie, quelques indications sont fournies sur la structure de la population et le niveau de l'emploi. Il ressort nettement que la situation n'est pas la même dans tous les pays : citons par exemple que le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans est d'environ 30 % en Belgique, aux Pays-Bas et en Italie, alors qu'il est beaucoup plus fort dans les autres pays et atteint même 49 % en Allemagne. Un facteur où la différence est significative est celui du chômage : il ne dépasse pas 2,6 % de la main-d'œuvre dans cinq des pays, mais atteint 8,3 % en Italie.

Les perspectives que laissent entrevoir l'emploi sont également diverses, mais sont liées étroitement d'une part à la conjoncture, d'autre part à l'évolution structurelle de la population : aux Pays-Bas et en Italie, l'augmentation de la classe active doit se poursuivre au cours des prochaines années et va même s'accroître dès 1961 ; en Allemagne, l'accroissement sera modéré et diminuera même au Luxembourg ; en France et en Belgique, où une légère baisse sera enregistrée dans les trois années à venir, la situation se renversera dès 1961 sous l'effet de la répercussion de la forte reprise de la natalité qui a marqué les premières années d'après-guerre. Les problèmes des migrations vont donc être vitaux pour tous les pays, soit pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre là où le plein emploi est réalisé, soit pour trouver des débouchés à ses ressortissants, aux Pays-Bas où il y a une forte pression démographique et surtout en Italie où s'ajoute encore un état de sous-emploi caractérisé.

Du point de vue qualitatif, la rapide expansion de certaines activités pose un autre problème d'équilibre entre offre et demande, dont la solution doit être cherchée, avant tout, dans l'orientation et la formation professionnelle. Dans les six pays, un effort spécial est fait pour la *formation* des jeunes,

¹ « *Exposé sur la situation sociale dans la Communauté économique européenne* », Communauté économique européenne, Bruxelles, septembre 1958.

soit dans les écoles publiques et privées, techniques et professionnelles, soit dans les entreprises. En ce qui concerne la *formation professionnelle* et le *perfectionnement des adultes*, ils se développent grâce à de nombreuses initiatives prises par les Etats, les organisations privées et les associations professionnelles.

Dans la seconde moitié de cette étude, il est d'abord donné un aperçu des législations sociales, de l'action syndicale et de l'évolution des salaires, puis quelques données relatives à la sécurité sociale, à l'hygiène et à la sécurité du travail, finalement un bref exposé de ce qui est fait dans les différents pays en faveur du logement et des œuvres sociales pour les travailleurs. On peut remarquer que, dans tous les pays, un effort considérable est fourni pour améliorer la condition des travailleurs, mais que tant cet effort que la façon dont il est poursuivi, varient beaucoup d'un pays à un autre.

Dans l'ensemble, nous avons là un excellent outil de documentation, qui établit les bases sur lesquelles une éventuelle politique commune en matière sociale devrait être fondée.

JEAN-PIERRE VANNOD

Le Grand Conseil vaudois sous l'Acte de Médiation¹

Avec l'ouvrage de M. Maurice Meylan, la Bibliothèque historique vaudoise vient de s'enrichir d'une étude fort intéressante. Intéressante tout d'abord, parce que cette période de notre histoire est peu connue, bien qu'elle ne soit séparée de nous que par un siècle et demi à peine. Intéressante aussi, par la précision et le sérieux avec lesquels M. Meylan étudie cette constitution qui nous fut octroyée par le Premier Consul. A bien des égards, et en particulier par la primauté de l'exécutif sur le législatif et aussi par sa brièveté, cet acte porte la marque de son origine. Le projet élaboré par les députés vaudois, qui ne comportait pas moins de 175 paragraphes, ne trouva en effet pas grâce aux yeux de la Commission sénatoriale française et du Médiateur. Comme l'écrit M. Meylan (p. 13), « faisant fi des théories, pour la Suisse comme pour la France, il (Bonaparte) avait simplement en vue l'établissement d'un régime assez solide pour être un bon outil, un outil adapté au tempérament de ceux qui l'utilisaient. Il y parvint et cette réussite restera un de ses titres de gloire ».

Chez les hommes politiques vaudois de cette époque, on peut discerner deux courants, apparemment contradictoires, mais qui seront cependant heureusement conciliés. D'une part, le souci d'assurer aux organes de l'Etat le maximum de stabilité et en particulier à l'exécutif des pouvoirs suffisants pour gouverner. La plupart se montraient extrêmement méfiants à l'égard des dogmes révolutionnaires et en particulier de celui de la souveraineté du peuple. Cart lui-même n'écrivit-il pas : « Si j'avais à choisir... je préférerais l'oligarchie à la démocratie pure et le despotisme d'un seul à l'une et à l'autre. » Mais, d'autre part, toute rancune contre l'oligarchie bernoise n'est pas morte dans leur cœur et c'est en brandissant cet épouvantail que Monod combattit

¹ MAURICE MEYLAN : *Le Grand Conseil vaudois sous l'Acte de Médiation*. Bibliothèque historique vaudoise, XXI, 1958, 130 pages.

les bourgeoisies et requit « l'anéantissement de cet esprit de localité qui nous rendoit tous étrangers pour ne pas dire ennemis les uns des autres, qui anéantissoit chez nous tout esprit public, qui nous faisoit, vous Veveysans, moi Morgien, et aucun de nous Suisse ».

Dans un premier chapitre, le plus important de son ouvrage, M. Meylan décrit l'élection au Grand Conseil. Le système proposé par les députés vaudois (élections au suffrage restreint et à deux degrés de 34 députés seulement) était sensiblement plus restrictif que celui finalement adopté. Les conditions fixées par la Constitution de 1803 pour être admis au scrutin étaient toutefois multiples : vingt ans et marié ou trente ans pour les célibataires ; propriétaire ou usufruitier d'un immeuble de la valeur de 200 francs ou créancier hypothécaire de 300 francs ; les Suisses établis dans le canton pouvaient voter à condition d'acquitter une modeste finance à la caisse des pauvres de leur domicile. Pour être éligible, les conditions étaient encore plus sévères. Pour jouir des droits civiques, il fallait donc avoir « la propriété requise », car elle seule était considérée comme une « garantie suffisante de l'attachement à l'ordre actuel des choses ». Malgré ces restrictions multiples, M. Meylan estime que les deux tiers des hommes majeurs jouissaient des droits civiques. Certes, ce régime censitaire était fort éloigné des grands principes d'égalité proclamés quelques années auparavant, mais il répondait au besoin de stabilité et à la crainte de toute aventure politique qui caractérisent cette époque. Pour voter, les électeurs se réunissaient sous la présidence du juge de paix et formaient l'assemblée de cercle. Celle-ci nommait un député, le député direct, et présentait en outre 5 candidats, entre lesquels on tirait au sort. Ainsi, sur les 180 membres du Grand Conseil, un tiers seulement était élu directement par le corps électoral. Cette intervention du sort trouva d'illustres défenseurs, à commencer par Montesquieu lui-même, qui l'estimait « de la nature de la démocratie ». En bref, le régime démocratique de 1803 était tempéré par la fortune et le hasard. Je regrette, pour ma part, que M. Meylan ne se soit pas attaché à nous renseigner sur les députés qui furent ainsi élus, sur leur origine sociale et professionnelle. La rigueur de son ouvrage n'eut pas, me semble-t-il, souffert d'une incursion dans ce domaine, si précieux pour les sociologues et les historiens. Il faut également déplorer, soit dit en passant, l'absence de tout index des noms propres, qui aurait fait de son ouvrage un instrument de travail plus accessible à tous ceux qui se pencheront à l'avenir sur cette période.

M. Meylan ne s'est pas contenté des textes constitutionnels pour étudier l'élection au Grand Conseil, puis sa composition et son organisation (chap. II). Il nous renseigne également sur les lois nombreuses qui vinrent en préciser la portée et sur les débats souvent vifs qui eurent alors lieu entre le Grand et le Petit Conseil. Il est d'ailleurs impossible de parler du premier sans connaître l'organisation et les attributions du second et c'est pourquoi l'auteur consacre fort heureusement son troisième chapitre au Petit Conseil. Ce chapitre me paraît être le meilleur de l'ouvrage. Le Petit Conseil était divisé en trois départements, à la tête desquels se trouvait une commission de trois membres, dont un changeait tous les trois mois. Ce système avait non seulement pour but d'empêcher l'un des conseillers de s'approprier le pouvoir, mais surtout d'assurer à tous les membres du gouvernement une vue générale des

affaires. Les députés essayèrent même, mais en vain, de supprimer ces départements afin que « l'administration confiée au Petit Conseil forme un tout ». En 1830, Monod écrira : « Il ne faut pas croire qu'il suffise d'être nommé conseiller d'Etat pour avoir la science infuse, pour acquérir au moment même la connaissance de toutes les parties de l'administration et pour se trouver parfaitement au courant de cette machine compliquée. » Ces préoccupations gardent toute leur valeur de nos jours, où le besoin d'assurer une unité gouvernementale et de permettre une vue générale des affaires publiques se fait plus que jamais sentir. Ce chapitre se termine par des pages fort intéressantes sur les agents du pouvoir exécutif, juges de paix et lieutenants du Petit Conseil. Peu d'institutions furent aussi décriées et aussi vivement combattues que celle-ci. Les députés « encore tout épouvantés du souvenir des anciens baillis », craignaient « de les voir ressusciter en la personne des lieutenants ». Cependant, le Petit Conseil tint bon et maintint ses lieutenants, se contentant de réduire leur nombre à six.

Les derniers chapitres sont consacrés aux attributions du Grand Conseil. Nous ne nous y arrêtons pas, si ce n'est pour souligner ce trait essentiel du régime de 1803 : l'absence d'initiative législative du Grand Conseil. Seul le gouvernement avait qualité pour présenter des projets de lois, qu'il appartenait au Grand Conseil d'accepter ou de rejeter, sans pouvoir les modifier. Ce système nous fut imposé par la France et Monod y voyait « un des principes les plus sages de notre Constitution ». S'il avait le mérite d'assurer l'unité et la cohérence dans notre législation, il était certes d'un fonctionnement délicat. Il supposait une certaine confiance entre les deux conseils, qui régna heureusement sous l'Acte de Médiation grâce à l'ascendant du Petit Conseil et surtout de ses trois membres les plus illustres, Monod, Muret et Pidou. Comme l'écrit M. Meylan en terminant son ouvrage : « Si nous n'avions pas eu ces hommes providentiels, il est fort probable que le rôle du Grand Conseil eût été beaucoup plus considérable entre 1803 et 1814, seulement il est permis de croire qu'à la chute de Napoléon le canton de Vaud aurait perdu son indépendance. » Cette conclusion de M. Meylan nous amène à formuler un regret, si ce n'est une critique : son lecteur aurait aimé être mieux renseigné sur l'influence exercée par ces grands hommes d'Etat, comme il aurait aimé savoir comment ces institutions ont fonctionné dans la pratique. Se sont-elles révélées heureuses ou néfastes ? Par souci d'objectivité peut-être, par désir d'atteindre une certaine rigueur juridique sans doute, M. Meylan s'est avant tout cantonné dans une description minutieuse, sans porter de jugement de valeur et sans nous faire pénétrer très avant dans la vie politique vaudoise de l'époque. Cette conception de l'histoire des institutions politiques, certes fort répandue, me paraît regrettable. Mais cela n'enlève par ailleurs rien aux mérites de l'ouvrage de M. Meylan, dont l'un des plus certains est d'avoir montré que, contrairement à une opinion trop répandue, l'œuvre de l'étranger, c'est l'Acte de Médiation bien plus que la constitution de 1814.

J.-FR. POUDRET.

Documents économiques¹

Ainsi qu'en fait état la préface, les deux recueils de « documents » publiés dans la collection *Thémis* sont destinés aux étudiants et doivent servir d'instruments d'étude en parallèle avec les cours magistraux d'économie politique, de sociologie ou de démographie. En fait, ils reproduisent sous une forme systématique et condensée des statistiques, des textes législatifs et des citations se rapportant aux grands thèmes économiques tels que la population, la production, les prix, la monnaie, les revenus ou les échanges internationaux.

Débutant avec le texte de la Constitution de la République populaire chinoise, les « documents » se terminent avec quelques paragraphes de Keynes sur l'esquisse d'une politique internationale à long terme. Entre ces extrêmes, on peut trouver le texte de l'Acte de Peel de 1844, la loi polonaise de 1944 sur la réforme agraire, diverses sections du « Clayton Antitrust Act », une citation de Mill sur l'insignifiance de la monnaie, une autre de Marx sur la valeur, des statistiques de la production et du prix de l'or et de l'argent de 1493 à 1910 (elles auraient pu être prolongées jusqu'en 1958), ainsi que mille autres sources ou informations qu'il n'est guère aisé de se procurer sans de fastidieuses recherches.

Certes, le choix des textes n'a pas dû être facile ; quelle tentation, par exemple, de multiplier les citations sur le capital ou la monnaie ? Dans les limites imparties, relevons cependant que les sélections ont été judicieuses. Les « documents » constitueront un excellent outil de travail, non seulement pour les étudiants mais aussi pour les professeurs !

P. GOETSCHIN.

L'enseignement universitaire en Suisse²

L'Office national suisse du tourisme vient de publier, sous ce titre, une nouvelle brochure consacrée aux hautes écoles de notre pays. Le nombre des étudiants étrangers qui suivent l'enseignement de nos universités est d'année en année plus élevé. Sur 16.000 étudiants immatriculés, près de 5000 (30 %) sont étrangers. Ce fait consacre la haute réputation dont jouissent, à l'étranger, nos instituts d'enseignement supérieur et contribue au rayonnement spirituel de notre petit pays dans le monde.

Cette brochure donne un aperçu historique de chacune des universités, des renseignements sur les différentes disciplines qui y sont enseignées et une liste des instituts, laboratoires et collections universitaires. Les renseignements pratiques sur les études universitaires ont été réunis dans un chapitre spécial permettant à l'étudiant étranger de se faire une idée aussi exacte que possible des conditions de vie en Suisse.

Cette contribution de l'Office national suisse du tourisme à notre propagande culturelle sera bien accueillie dans les milieux universitaires suisses et étrangers.

¹ *Documents économiques*, par J.-M. JEANNENEY, R. BARRE, M. FLAMANT et M. PERROT. Presses universitaires de France, t. I et II, Paris 1959, 474 et 407 pages.

² Publication de l'Office national suisse du tourisme, Zurich, 1958.

La nouvelle orientation du commerce extérieur soviétique¹

Nous sommes entrés dans une ère au cours de laquelle l'URSS s'apprête à concurrencer avec succès le monde capitaliste sur les marchés internationaux² et à pénétrer systématiquement sur les marchés des pays sous-développés. L'arme du commerce international semble vouloir se substituer aux moyens de destruction, dans le défi que se lancent réciproquement le collectivisme et le capitalisme. Il est par conséquent extrêmement heureux que l'on puisse disposer d'une analyse approfondie et objective du fondement doctrinal, des institutions et des méthodes de la politique du commerce extérieur des Soviets. Le livre de L. Kawan devrait être lu par tous ceux qui se préoccupent des rapports entre l'Ouest et l'Est et qui ont la responsabilité de formuler les principes d'une aide réellement efficace aux nations pauvres en voie de développement.

L'ouvrage comprend cinq parties ; la première examine l'attitude de l'URSS envers les pays de production primaire ; la seconde étudie l'organisation et la structure du commerce extérieur russe ; la troisième et la quatrième décrivent l'évolution des échanges commerciaux avec les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ; tandis que la cinquième est réservée aux conclusions.

On ignore souvent que c'est en 1923 déjà que la seconde conférence des commissaires du peuple relevait « qu'il fallait aider activement les peuples sous-développés à accroître leur puissance de production de manière à ce qu'ils puissent conquérir leur indépendance, se rapprocher de l'URSS et détruire la domination de l'Occident capitaliste ». Depuis 1952, l'avènement de la puissance économique russe a permis d'entreprendre la réalisation de tels objectifs (les buts politiques poursuivis ne doivent cependant pas obscurcir les buts économiques : le commerce extérieur russe a aussi pour objet de procurer à l'URSS des moyens de production déterminés, grâce auxquels il est possible de faire l'économie d'investissements coûteux). En fait, dans ses rapports avec l'Asie ou l'Afrique, l'URSS est apparue, depuis quelques années, comme *un grand acheteur de matières premières* (acquises dans les pays politiquement indépendants, alors que l'URSS s'est trouvée parfois être vendeur de matières premières, tel que l'étain, lorsqu'elles sont produites par des pays dépendants des nations capitalistes). La *politique d'achats* de l'URSS, conçue de manière à intervenir au moment où les prix baissent, où les termes de l'échange deviennent défavorables, et où les balances des paiements des pays de production primaire sont déséquilibrées par le ralentissement de la demande occidentale, s'est combinée avec une *politique de fourniture d'équipement lourd*, facilitée par des crédits de longue durée à des taux d'intérêt bas (2½ % contre 4 ½ %

¹ LOUIS KAWAN : *La nouvelle orientation du commerce extérieur soviétique. Asie, Afrique, Amérique latine*. Publication du Centre national pour l'étude des pays à régime communiste, Bruxelles, 1958, 317 pages.

² Pour illustrer cette assertion, mentionnons le fait que la *production de montres* de l'URSS serait passée de 3 millions de pièces en 1940 à 25 millions actuellement et devrait atteindre 35 millions de pièces en 1965. Au cours des sept prochaines années, la production globale s'élèverait à 200 millions de pièces, dont une part importante sera destinée à l'exportation.

dans le cas des prêts de la BIRD). Il semble bien que cette méthode a considérablement facilité la pénétration de l'URSS sur les marchés des pays en voie de développement, d'autant plus qu'elle n'implique pas de main-mise financière directe sur les nouvelles entreprises créées avec l'appui soviétique ; elle répond à un double titre aux besoins du développement en facilitant l'écoulement de quelques produits primaires (la croissance des pays exportateurs repose essentiellement sur ces ventes) et en octroyant en échange des biens de production.

Ainsi, l'URSS tient à se présenter comme un *débouché stable pour l'écoulement des matières premières* (par opposition aux débouchés instables offerts par les pays capitalistes) et comme *la source de biens d'équipement* adaptés aux conditions spéciales des pays importateurs ; elle n'hésite pas, en outre, dans son commerce avec ces pays à importer plus qu'elle n'exporte ¹.

Ainsi que le remarque l'auteur, dans sa conclusion, cette présence soviétique pose la question de « l'efficacité de nos institutions en matière de commerce extérieur » ; elle devra sans doute entraîner tôt ou tard des réformes « allant depuis le régime des crédits ² jusqu'à la constitution d'associations bénéficiant de l'appui des autorités pour faciliter les importations massives de matières premières, organiser l'assistance technique, etc. ». On pourrait souhaiter qu'en Suisse nos banques, nos assurances et notre industrie d'exportation étudient ce problème en commun et suscitent l'unité d'action indispensable. *Il nous semble même pressant que l'on songe à créer en Suisse un Institut d'étude des régions en voie de développement sous l'égide de nos Universités.* Mais en fait, le problème dépasse le cadre suisse ou européen ; c'est l'Occident tout entier qui va devoir repenser ses relations économiques et politiques avec les jeunes pays d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique du Sud ³. Le livre de Kawan incite vivement à procéder à ce réexamen et c'est l'un de ses plus grands mérites.

P. GOETSCHIN.

Relations humaines et société contemporaine⁴

On pourrait douter, en lisant ce monumental ouvrage, que S. S. Pie XII en soit exclusivement l'auteur. Et pourtant, après lecture attentive, on se doit de reconnaître que l'unité de style, la manière bien personnelle d'aborder les

¹ Pour combler son déficit externe, l'URSS développe rapidement sa *production d'or*, qui aurait atteint 17 millions d'onces en 1958. Les ventes d'or russe ne se seraient toutefois élevées qu'à 6 millions d'onces en 1958. Faut-il en conclure que les estimations de la production sont exagérées ou que l'URSS a ralenti ses ventes dans l'attente d'une éventuelle hausse du prix de l'or en dollars ?

² On lira à ce sujet avec intérêt l'étude publiée par le Trésor britannique dans son *Bulletin for Industry* de février 1959, intitulée : « World hunger for capital ».

³ Les exportations de produits primaires dans le monde non communiste sont absorbées à raison de 32 % par les USA, 24 % par la Grande-Bretagne, 37 % par l'Europe occidentale et le reste par d'autres régions industrialisées.

⁴ A. F. UTZ, J. F. GROWER et A. SAVIGNAT : *Relations humaines et société contemporaine* — *Synthèse chrétienne* — *Directives de S. S. Pie XII*. Editions Saint-Paul, Fribourg-Paris, 1956, 1310 p.

questions traitées dans les discours et les articles, permettent d'affirmer que le pape a lui-même rédigé cet œuvre imposant. Dès lors, il faut bien se convaincre de l'envergure et de la puissance de travail exceptionnelles de cet homme ; son intelligence, sa capacité de comprendre les problèmes les plus divers et son don de conseil qui dépassent le cadre de qualités purement humaines.

Le tome I des « Relations humaines » traite des questions touchant aux rapports entre l'Eglise et l'Etat, des déficiences de l'ordre social, de la réalisation de la vie sociale dans le cadre du mariage, de la famille, de la communauté domestique et de la profession. Toujours l'auteur commence par évoquer les principes sociaux immuables pour le chrétien : liberté de conscience, légitimité de la propriété privée (avec évidemment les accommodements qu'imposent les circonstances), respect des convictions des autres, etc... Puis rapidement il incarne les principes dans les cas qui intéressent particulièrement l'auditoire auquel il s'adresse. Il est saisissant de lire les pages qu'il destine aux sages-femmes, aux avocats, aux représentants de la protection de la jeune fille, aux donneurs de sang ; à tous il donne de précieux conseils.

Il nous est impossible de recenser les multiples aspects de cette pensée. Nous voulons cependant nous arrêter aux considérations économiques et sociales.

Dans un discours au Sacré-Collège (2 juin 1948), le souverain pontife parle de l'Eglise face aux discussions sociales et politiques contemporaines. Il met en garde contre les vaines espérances des réformes sociales qui ne seraient pas basées sur une infrastructure économique solide. « Toute réforme sociale, écrit-il, est étroitement liée à la question d'une sage organisation de la production... ; » « de leur solution rationnelle dépend la productivité de chaque nation et par conséquent, aussi le bien-être des individus, puisqu'il est clair que là où il n'y a pas production suffisante, il ne peut y avoir non plus répartition suffisante. Si toutefois cette productivité est obtenue par une concurrence effrénée et par un usage sans scrupule de la richesse, ou bien par l'oppression et l'exploitation despotique du travail des particuliers de la part de l'Etat, elle ne peut être saine et véritable, parce que l'économie sociale est un groupement harmonieux de travailleurs dont chacun est doué de dignité humaine et de liberté. »

Voilà un texte qui dans un domaine important nous paraît situer clairement la pensée du souverain pontife. Il reconnaît implicitement mais clairement la primauté dans le temps de l'économie sur le social. Conseil salutaire aux réformateurs qui oublient trop souvent qu'une amélioration sociale doit pouvoir se payer. Toute augmentation de la production n'est pas forcément un progrès ; il convient d'examiner dans quelles conditions elle s'opère. Si elle s'opère « au détriment du développement des valeurs personnelles de l'homme en tant qu'il est l'image de Dieu », elle est néfaste à la société, et la société qui s'engage sur cette voie tentante pour certains, mais périlleuse, court au devant de difficultés sérieuses. On ne viole pas uniformément et indéfiniment le fonds de la nature humaine.

Dans le radio-message pour la Pentecôte (1^{er} juin 1941), le pape délimite clairement les compétences de l'Eglise dans l'organisation sociale. L'Eglise ne

s'attribue pas la mission d'organiser la société. Elle laisse ce soin aux corporations locales et professionnelles, en un mot à l'Etat « dont l'autorité sociale, supérieure et modératrice, a l'importante mission de prévenir les troubles de l'équilibre économique... » « Incontestable en revanche est la compétence de l'Eglise dans cette part de l'ordre social qui entre en contact avec la morale, pour juger si les bases d'une organisation sociale donnée sont conformes à l'ordre immuable des choses que Dieu a manifesté par le droit naturel et la Révélation. » Position claire, qui peut être discutée par les non-catholiques, mais qui devrait inspirer davantage nos partis politiques à caractère confessionnel.

Un dernier point que nous ne voulons pas manquer de souligner est celui de la cogestion. Dans son radio-message au Congrès des catholiques autrichiens à Vienne, le 14 septembre 1952, le pape, après avoir souligné la nécessité de la propriété privée, conclut : « Nous avons refusé de déduire, soit indirectement, de la nature du contrat de travail, le droit de copropriété de l'ouvrier au capital, et, partant, son droit de cogestion. Il importait de nier ce droit, car derrière se présente cet autre grand problème. Le droit de l'individu et de la famille à la propriété dérive immédiatement de la nature de la personne, c'est un droit attaché à la dignité de la personne humaine et comportant, certes, des obligations sociales ; mais ce droit n'est pas seulement une fonction sociale. » On ne peut être plus clair. Il est impossible de faire dériver le droit de cogestion du droit naturel. C'est donc une affaire purement contingente. Il y a lieu d'examiner dans quelles circonstances précises il peut être opportun et c'est tout. Partir d'un principe disant que la cogestion est un droit serait une erreur grave. On pourrait s'arrêter encore longuement aux aspects nombreux de cette pensée toujours profonde et souvent originale. La place nous oblige à nous arrêter là en rendant un timide hommage à ce grand maître que fut Pie XII, et en remerciant les éditeurs du gros travail de traduction et de classement auxquels ils se sont livrés avec beaucoup de bonheur.

G. VIREDAZ.

Le choléra, la première épidémie du XIX^e siècle¹

Dans son introduction à cet ouvrage, M. Chevalier expose les principes et les méthodes qui ont présidé à sa rédaction : « Restituer à la démographie, dans les recherches d'histoire sociale, une place équivalente à celle qu'elle occupe dans la description des sociétés contemporaines... » M. Chevalier pense qu'ainsi on parvient à une histoire sociale plus totale, plus expressive de la réalité passée. L'étude du choléra de 1832 est l'occasion de cette restitution. Et si les idées énoncées dans l'introduction générale peuvent surprendre par leur relative nouveauté, une chose est certaine après l'illustration de l'exemple choisi : l'immense intérêt de ces idées.

¹ *Le choléra, la première épidémie du XIX^e siècle*. Etude collective présentée par Louis CHEVALIER. Ed. Bibliothèque de la Révolution de 1848, La Roche-sur-Yon, 1958, 188 p.

L'ouvrage se compose de quatre études, toutes intéressantes à des degrés divers surtout parce que concordantes dans leurs conclusions. Le travail fondamental est l'œuvre de M. Chevalier sur l'épidémie à Paris. Mais les autres études sur Lille, les départements normands, Bordeaux et Marseille, enfin sur l'Angleterre et la Russie, bien que moins étoffées, sont souvent pénétrantes.

Ce qui est d'abord établi, c'est l'inégalité devant la mort. Il semble que le choléra n'a fait que creuser l'écart entre la mortalité du riche et du pauvre. L'étude de l'épidémie selon les milieux professionnels, les quartiers, fait ressortir la surmortalité des pauvres gens. La conclusion de l'enquête sur Lille est, sur ce plan là, valable pour toutes les études : « Le choléra accentua donc nettement l'inégalité devant la mort, qui existait déjà dans la ville, entre les différentes catégories sociales. On ne peut s'étonner que les ouvriers aient payé le plus lourd tribut au fléau si l'on songe à la lutte sévère que devait mener leur organisme contre les épouvantables conditions de logement et de travail, contre l'insuffisance d'une nourriture médiocre, malsaine par surcroît, contre les privations multipliées depuis six ans par une crise économique. Ceux-là même qui menaient une existence dure et terne souffrirent davantage des faiblesses techniques de la société où ils vivaient. Pour eux, les ravages du choléra furent la rançon de la misère. »

Sur le plan social, on constate une aggravation brutale des antagonismes de classe. Les gens du peuple considèrent le choléra comme la forme ultime d'un vieux règlement de compte. D'où l'accusation lancée contre la bourgeoisie qu'il n'y a pas de choléra mais une tentative d'empoisonnement. Le gouvernement est ouvertement accusé d'assassiner le peuple. Pour les bourgeois, le choléra exprime et résume la menace bien plus ancienne et bien plus diverse que l'existence même des classes populaires fait courir à la capitale. Le clergé même s'empresse de présenter le choléra comme une vengeance divine. C'est en termes de vie et de mort que se pose le problème des rapports entre les groupes. D'où, à Paris par exemple, des manifestations durant lesquelles la violence politique succède aux autres violences populaires ; l'une d'elles se transformera le 5 juin 1832 en véritable insurrection républicaine.

Ce livre donne donc à réfléchir à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire sociale. Et les nombreux témoignages qui s'y trouvent en font à la fois un roman passionné et passionnant et une étude scientifique rigoureuse.

ANDRÉ BENZ.

L'assurance et l'Europe¹

Le Centre de recherches européennes que dirige le professeur Henri Rieben, de l'Université de Lausanne, vient de publier une étude intéressante intitulée *L'assurance et l'Europe*, dans laquelle l'auteur, M. Jacques Oberson, se propose de dresser le bilan actuel de l'assurance suisse comparée à celle des autres pays, pour mieux analyser la position que ce secteur de notre économie nationale

¹ OBERSON JACQUES : *L'assurance et l'Europe*. Ed. Centre de recherches européennes, Lausanne 1959, 156 pages.

occupe en Europe et dans le monde et voir s'il ne serait pas dans notre propre intérêt de nous intégrer à la communauté économique européenne des Six.

Après avoir énuméré dans un premier chapitre quelques caractéristiques de l'assurance, l'auteur en rappelle les origines dans un chapitre 2 et accorde une place toute spéciale à l'assurance en Suisse. Le troisième chapitre évoque l'étroite relation qui existe entre l'évolution des prix et le développement de l'assurance, l'incidence de ceux-là sur celle-ci. Après avoir décrit l'organisation du marché national et celle de la profession, M. Oberson consacre un dernier paragraphe à l'étude du marché international et à la réassurance dont la Suisse s'est fait une spécialité qui la place au second rang des pays du monde, si l'on considère le montant des primes nettes encaissées annuellement.

Le quatrième chapitre aborde certains problèmes techniques tels que les rapports avec les assurés, la gestion des fonds, les échanges internationaux, les progrès techniques, le fisc, les crises.

Dans l'esprit de M. J. Oberson, les quatre premiers chapitres sont destinés à initier le lecteur à un secteur de notre économie qui est souvent mal connu du public, pour lui permettre de mieux saisir les problèmes que pose l'intégration européenne et qui sont l'objet du cinquième chapitre. Sans doute, n'était-il pas possible de présenter en une centaine de pages seulement une étude systématique de l'assurance, mais les éléments qui s'y trouvent réunis permettent au lecteur de suivre aisément l'argumentation de l'auteur qui affirme la nécessité pour l'assurance suisse de participer à l'intégration européenne. Il n'en cache pas les difficultés, il les énumère et préconise certaines solutions en face de tel ou tel obstacle à la réalisation du marché commun.

Se fondant sur divers avis recueillis à l'étranger, suivant lesquels l'on souhaite voir l'assurance suisse jouer un rôle de premier plan dans la Communauté économique européenne, M. J. Oberson termine son étude par un sixième chapitre intitulé « Questions aux assureurs suisses », dans lequel il rappelle « le poids de l'enjeu pour nos sociétés d'assurance » dont une part de l'activité se déroule dans les six pays de la Communauté.

L'auteur est convaincu de l'urgence pour l'assurance de faire ce pas, prémisse à une adhésion de la Suisse au marché commun. La solution de l'OECE lui paraît dépassée, car il faut « marcher plus vite et mieux ». Mais il cite aussi la position arrêtée par M. Homberger, délégué du Vorort, qui préfère « la voie d'une solution pragmatique, secteur par secteur, avec toute la prudence nécessaire », qui pourra conduire au but : « vraisemblablement pas immédiatement, mais sous l'influence bienfaisante du temps ». Nous préférons pour notre part cette solution. Nous sommes tous déterminés à collaborer plus étroitement encore avec tous les pays de l'Europe, mais la base même et les conditions de cette collaboration limitée aux Six sont à l'origine des divergences que nous connaissons en Suisse. Il est plus urgent pour nous de faire bien que de faire vite. Nous avons incontestablement besoin des autres, mais ceux-ci ont aussi besoin de nous et nos négociateurs en sont parfaitement conscients. On peut leur faire confiance.

JEAN GOLAY.

Etude sur les produits de base¹

La baisse des cours des matières premières de 1957 et 1958 a provoqué une sensible détérioration des *terms of trade* des pays producteurs. Comme ceux-ci sont pour la plupart des *pays sous-développés*, dont le revenu national est largement dépendant de l'exportation d'un ou de deux grands produits de base, il est indéniable que l'évolution récente des prix, qui a favorisé les balances des paiements des nations industrielles, a au contraire menacé la stabilité économique et financière des exportateurs. Alors qu'entre le milieu de 1957 et le milieu de 1958, les prix des produits de base ont décliné de 10 %, ceux des produits manufacturés ont haussé de 1 %. Il est évident qu'une telle évolution est particulièrement indésirable au moment où les pays sous-développés tentent d'accélérer le rythme de leur industrialisation.

L'étude de l'O. N. U. examine dans une première partie les causes de la baisse des produits de base : récession américaine, ralentissement de l'expansion économique européenne, liquidation de stocks stratégiques, écoulement de stocks excédentaires. Dans une seconde partie, les différents marchés de matières premières sont passés en revue, tant sous l'angle de la production, du stockage, et des échanges que des prix.

Les auteurs relèvent le *rôle dominant de la demande de produits de base provenant des pays industrialisés* ; si ces derniers veulent apporter une aide réellement effective aux pays sous-développés, il leur faudra avant tout assurer des débouchés moins aléatoires aux produits de base. La constitution de *stocks régulateurs* ou de *fonds de régularisation* peut, à court terme, limiter les fluctuations excessives des prix dans l'intérêt commun des producteurs et des consommateurs ; mais à long terme, la solution doit être recherchée dans une croissance régulière des nations industrielles et en particulier de l'Europe, qui est le plus gros importateur mondial de matières premières.

P. GOETSCHIN.

Revue internationale du Travail

(Paraît en trois éditions distinctes : française, anglaise, espagnole.)

Publiée mensuellement par le Bureau International du Travail, depuis janvier 1921, la *Revue internationale du Travail* contient des articles de fond qui reflètent l'évolution de la politique sociale sur le plan international et dans les différents pays ; des exposés documentaires, des statistiques du coût de la vie, du chômage, de l'emploi, des salaires et des heures de travail ; enfin, une rubrique bibliographique.

Prix du numéro : Fr. 2.40 suisses, abonnement annuel : Fr. 24.— suisses.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen et du catalogue des publications du B. I. T. sur demande adressée au Bureau International du Travail, Genève.

¹ Organisation des Nations Unies : « Commodity Survey 1958 », New York, 1959.

Nous avons reçu les ouvrages suivants sur lesquels un compte rendu paraîtra dans un de nos prochains numéros :

- BAERISWYL HUGO : *Das öffentliche Armenwesen des Kantons Freiburg*. Ed. Paulus, Fribourg 1958, 164 p.
- BENZ GUIDO : *L'Exportation intellectuelle suisse*. Imp. Jos. Schmid, Goldach 1957, 86 p.
- BOUTHOU L. GASTON : *La Surpopulation dans le Monde*. Ed. Payot, Paris 1958, 267 p.
- COTTA ALAIN : *La Dépréciation du Capital et le Sujet économique*. Ed. SEDES, Paris 1958, 365 p.
- DIEBOLD FRANÇOIS : *Les Succursales suisses d'Entreprises étrangères*. Imp. Thuillard et Fawer, Lausanne 1958, 128 p.
- FOURASTIE JEAN : *Pourquoi nous travaillons?* Ed. P.U.F. Coll. « Que sais-je ? », Paris 1959, 126 p.
- FRIEDMANN GEORGES : *Le Travail en Miettes*. Ed. Gallimard, Paris 1956, 339 p.
- GISCARD D'ESTAING EDMOND : *Les Finances, Terre inconnue*. Ed. Fayard, Paris 1958, 186 p.
- GOBLET MARCEL : *Les Techniques de financement par actions et obligations aux Etats-Unis d'Amérique*. Ed. Dunod, Paris 1959, 699 p.
- HOLMES ALAIN-R. : *The New York foreign Exchange market*. Ed. Federal Reserve Bank of New York, New York 1959, 54 p.
- JACOB FRANZ-R. : *Wertschriftenverwaltung und Wertschriftanalyse nach amerikanischen Vorbild*. Ed. Helbing et Lichtenbahn, Bâle 1959, 152 p.
- JEANNENEY JEAN-MARCEL : *Economie politique*. Ed. P.U.F., Paris 1959, 304 p.
- FAULKNER HAROLD UNTERWOOD : *Histoire économique des Etats-Unis d'Amérique*. 2 t., Ed. P.U.F., Paris 1958, 754 p.
- HORT MICHEL : *Le Calcul des réserves mathématiques après un changement de bases techniques*. Imp. Chs Zwahlen, Lausanne 1958, 180 p.
- LEIGHTON-BOYCE J. A. S. L. : *Smiths the Bankers 1658-1958*. Publ. National Provincial Bank, Londres 1958, 337 p.
- LUDWIG MARIO : *Internationale Rohstoffpolitik*. Polygr. Verl. A.G., Zurich 1957, 128 p.
- MEYLAN MAURICE : *Le Grand Conseil vaudois sous l'Acte de Médiation*. Bibl. hist. vaudoise, Lausanne 1958, 130 p.
- MEYNAUD JEAN : *Introduction à la Science politique*. Ed. A. Colin, Paris 1959, 369 p.
- DE MONTÉTY HENRI : *Femmes de Tunisie*. Ed. Mouton et Co., La Haye 1958, 171 p.
- PAPANICOLAOU E. E. : *Théorie et Pratique du Développement économique*. Ed. R. Pichon et R. Durand-Auzias, Paris 1958, 131 p.
- RACINE JEAN : *Demain l'Europe sans frontières?* Ed. Plon, Paris 1958, 229 p., (ouvrage collectif sous la direction de J. Racine).

- SALATO GÉRARD et GHEZ ALAIN : *Etude des bilans et opérations financières*. Ed. S.E.F., Paris 1958, 237 p.
- SAUVY ALFRED : *De Malthus à Mao Tsé-Toung. Le problème de la population dans le monde*. Ed. Denoël, Paris 1958, 302 p.
- TIMMERMANS ADRIEN-P. : *La Dette publique*. Ed. Inst. Sc. éc. app. Univ. de Louvain, Courtrai 1958, 553 p.

PUBLICATIONS :

- CEEA — EURATOM : *Accord de Coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique*. Bruxelles 1958, 145 p.
- COMUNITA ECONOMICA EUROPEA : *Documento di lavoro sulla situazione e struttura politica, amministrativa, economica e sociale dei paesi e territori d'oltremare associati alla Comunità*. Bruxelles 1958, 54 p.
- INSTITUT INTERNATIONAL DE FINANCES PUBLIQUES : *Les effets économiques des dépenses publiques*. Ed. de l'Epargne, Paris 1957, 341 p.
- GATT : *Instruments de base et Documents divers*. Vol. III, texte de l'Accord général 1958, Genève 1959.
- HMSO : *Negotiations for a European free Trade Area. — Documents relating to the Negotiations from July 1956 to December 1958*. Londres 1959, 237 p.
- INTERNATIONAL MONETARY FUND : *International Reserves and Liquidity*. Washington D.C. 1958, 104 p.
- INTERNATIONALE TRANSPORTARBEITER FÖDERATION : *Verkehrspolitische Probleme auf nationaler und internationaler Ebene*. Ed. Pharos-Schwabe A.G., Bâle 1958.
- ONU : *Accroissement de la population mondiale dans l'avenir*. New York 1958, 77 p.
- *Annuaire statistique 1958*. New York 1958, 612 p.
- *Le commerce de produits agricoles de l'URSS et d'autres pays de l'Europe Orientale de 1953 à 1957*. Genève 1959, 78 p.
- *Commodity Survey 1958*. New York 1959.
- *Training for Social Work. Third international survey*. New York 1958, 349 p.
- *Yearbook of international Trade statistics 1957*. New York 1958, vol. I : 622 p.; vol. II : 155 p.
- AEP : *Activités et perspectives*. Paris 1958, 119 p.
- OECE : *Les éléments d'une expansion saine*. Paris 1959, 143 p.
- KIRSCHEN E.-S. et ses collaborateurs : *La Structure de l'Economie européenne en 1953*. Paris 1958, 52 p.
- PÉTROLE INFORMATIONS : *Les recherches de pétrole dans la Communauté française en 1958 et à l'étranger par les Sociétés françaises*. Ed. « Journal des carburants ». Paris 1959.

ARTICLES SÉLECTIONNÉS ET INFORMATIONS DIVERSES

Formation des cadres

- T. E. CHESTER : « Le rôle des sciences sociales dans la formation des cadres de direction ». *Productivité européenne*, février 1959.
- T. E. CHESTER : « Management training : a British experiment ». *Westminster Bank Review*, février 1959.
- L. et B. FISHMAN : « Les programmes d'enseignement bancaire aux Etats-Unis ». *Productivité européenne*, février 1959.
- F. HUMMLER : « La relève des cadres ». *L'Ordre professionnel*, 21 mars 1959.
- FONDATION INDUSTRIE-UNIVERSITÉ, Bruxelles : « Il n'est de richesse que d'hommes », novembre 1957.
- Revue française du Travail* : « La formation des cadres syndicaux supérieurs en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique », octobre-décembre 1958.
- Economist* : « Wanted - Business schools », 21 mars 1959.

Problèmes de l'entreprise

- C. R. BOULANGER : « Quel est l'état actuel du développement de l'automation ? ». *Le Coopérateur suisse*, 14 mars 1959.
- E. HIJMAN : « L'automation ». *Productivité européenne*, février 1959.
- J. LALIVE D'EPINAY : « La recherche dans l'entreprise industrielle ». *Journal des Associations patronales*, 6 mars 1959.
- R. LENZ et R. OBERSON : « Transfert temporaire à l'étranger du siège des entreprises suisses en prévision de conflits internationaux ». *Revue de Droit administratif et de Droit fiscal*, janvier-février 1959.
- R. SECRÉTAN : « L'assemblée générale, « pouvoir suprême » de la société anonyme (698 CO) ? ». *Die Schweizerische Aktiengesellschaft*, n° 7, 1958/59.
- M. FOURNEREAUX : « Les applications pratiques de la méthode des ratios ». *Banque*, avril 1959.

Finances et banques

- CH. L. MAYER : « Essai d'une philosophie de la Bourse et des affaires ». *La Revue libérale*, 2^e trimestre 1959.
- H. BRATTER : « America still rejects a rise in the price of gold ». *Optima*, décembre 1958.
- R. HARROD : « Why the dollar price of gold must rise ». *Optima*, septembre 1958.
- J. F. NAUDE : « World trade needs a higher gold price ». Suppl. à *Optima*, décembre 1958.
- F. L. WRIGHT : « The United States recession and the gold price ». *Optima*, juin 1958.
- District Bank Review* : « A higher price for gold ? », décembre 1958.
- Economist* : « Forward gold market », 28 mars 1959.
- M. VASIC : « L'automation dans les banques ». *La Revue de la Banque*, n° 12, 1958.
- H. KOCH : « Etude sur la vitesse de circulation de la monnaie en France ». *Banque*, avril 1959.
- National Provincial Bank Review* : « The banks and hire purchase », février 1959.

Economie européenne

- A. C. L. DAY : « The Commonwealth link with European trade plans ». *Optima*, décembre 1958.
- Les Cahiers de Bruges* : « L'Europe et l'aménagement du territoire », n° 11, 1958.
- Economie et Humanisme* : « Du Marché commun à une politique européenne », janvier-février 1959.
- CH. T. SAUNDERS : « Western Europe in the world economy ». *Westminster Bank Review*, février 1959.
- P. ROSSY : « Pour une renaissance européenne ». Ed. Centre de recherches européennes. Lausanne 1959.
- R. OBERSON : « L'assurance et l'Europe ». Ed. Centre de recherches européennes. Lausanne 1959.
- Statistiques et Etudes financières* : « Grande-Bretagne, la zone sterling », mars 1959.

Pays en voie de développement

- A. DE MEURON : « L'assistance technique de la Suisse aux pays en voie de développement ». *L'Ordre professionnel*, 21 mars 1959.
- M. D'ARCIS : « L'aide aux pays sous-équipés et l'industrie d'exportation ». *L'Ordre professionnel*, 21 mars 1959.
- G. BALANDIER : « Structures sociales traditionnelles et problèmes du développement ». Publication de l'Institut d'étude du développement économique et social, Paris, 1958.
- M. LEDUC : « Formation et emploi de l'épargne dans les pays insuffisamment développés ». (Idem.)
- A. PHILIP : « L'évolution des investissements internationaux du XIX^e siècle à nos jours ». (Idem.)
- M. SEVETTE : « L'énergie dans les pays en voie de développement ». (Idem.)
- Central Office of Information : « Economic Development in the Commonwealth ». Londres, septembre 1958.

Divers

- H. GLEJSER : « Croissances industrielles comparées de l'Union soviétique et des Etats-Unis ». *Cahiers économiques de Bruxelles*, n° 3, avril 1959.
- H. DUBREUIL : « Comment évolue le capitalisme américain ». *Jeune Patron*, mars 1959.
- N. IASNY : « Le plan septennal en URSS ». *Le Contrat Social*, mars 1959.
- M. BYÉ : « L'opération des 27-28 décembre 1958 ». *Revue économique*, mars 1959.

Le numéro de juillet de la Revue économique et sociale traitera des *finances publiques*, tandis que le numéro d'octobre sera consacré au *problème des pays sous-développés*.

